

COFI:

« L'idée sans
intérêt est toujours
ridicule. »
Karl Marx

CHRONOLOGIE D'UN MEURTRE ANNONCÉ

Edmundo Pavon, directeur général du Centre de promotion, de référence, d'information et de services multiethniques (PRISME)

L'auteur siège au Comité exécutif de la Table de concertation des organismes de francisation de l'île de Montréal et au Comité national sur l'élaboration du nouveau partenariat avec le milieu communautaire en francisation.

**Bonnes ou mauvaises,
les nouvelles orientations
gouvernementales en matière
de francisation et d'intégration
des immigrants et immigrantes ?
Un peu des deux
à la fois.**

PREMIER ACTE : La chronologie

Je suis conscient qu'en lisant ces lignes, vous êtes en train d'ouvrir une porte sur un monde qui vous est peut-être inconnu, celui de l'intégration linguistique des immigrants et immigrantes. Afin de vous situer dans le contexte, imaginez-vous que le rideau se lève et que vous allez être témoin d'un meurtre. Le rôle principal revient à la Francisation, la fille Cendrillon de la famille de services offerts par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

Ainsi, notre histoire commence quelque part en 1997, car c'est à cette époque que le MRCI entreprend une vaste révision de l'offre de services en matière de francisation.

Le Rapport Paradis sur l'état de l'offre de services en francisation (1998) dresse un portrait dramatique de ces services en milieu communautaire. Ce rapport erroné et caricatural de l'intervention en matière d'intégration sociolinguistique des immigrants et immigrantes aura un effet mobilisateur au sein des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la francisation. Il servira essentiellement à définir les revendications fondamentales de ces organismes face au MRCI.

Ces revendications sont les suivantes : un financement juste et équitable des organismes, une amélioration des conditions d'enseignement ainsi que des conditions salariales pour les enseignants et enseignantes qui travaillent en milieu communautaire et une harmonisation des incitatifs de participation (des allocations) pour les clientèles.

Quelques mois après la parution du rapport, le MRCI annonce les nouvelles orientations gouvernementales en matière de francisation et d'intégration des immigrants et immigrantes : le transfert des services de francisation vers les milieux institutionnels, la création d'un

cadre commun d'enseignement, l'implantation d'un guichet unique de références, le décroissement des clientèles, le confinement des clientèles dites difficiles dans les organismes communautaires et la redéfinition du partenariat avec les organismes communautaires. Pour concrétiser ces orientations, le MRCI mettra sur pied un ensemble de comités dits nationaux.

La création de ces comités de travail n'est qu'une vaste stratégie de légitimation d'une réforme de services prévue d'avance. Ainsi, les comités auxquels sont invités à siéger les organismes communautaires n'ont aucun pouvoir décisionnel. D'ailleurs, ces derniers y sont presque toujours minoritaires, à la seule exception du Comité sur le nouveau partenariat avec le milieu communautaire. Bref, le rapport de forces est nul.

Les organismes communautaires, dont la plupart des ressources humaines n'ont pas de baccalauréat en enseignement, sont aussi invités à soumettre des projets-pilotes proposant de nouvelles façons de faire, projets qui devront concurrencer ceux présentés par les cégeps et les commissions scolaires.

Contrairement aux institutions d'enseignement, qui bénéficient de sommes importantes frôlant le demi-million de dollars, en milieu communautaire, les projets-pilotes ne susciteront qu'une opération de saupoudrage : quelques milliers de dollars par-ci, un autre millier de dollars par-là.

À ce stade de la démarche d'implantation des nouvelles orientations en matière d'intégration linguistique, le message véhiculé par les fonctionnaires du MRCI laisse sous-entendre que le milieu communautaire hériterait des clientèles dites difficiles, et qu'il serait impensable d'avoir une offre de services à temps plein dans ce milieu.

Cependant, la stratégie ministérielle déraile car le MRCI et le MEQ (ministère de l'Éducation du Québec) n'arrivent pas à s'entendre : l'enjeu est de taille, et au cœur de la mésentente se trouve la question syndicale. De plus,

les échanciers sont très serrés car le COFI de Saint-Roch, le plus important de la région de Montréal, devra fermer ses portes en juin 2000, et la plupart des projets-pilotes devant servir à définir les nouveaux visages de la francisation éprouvent des difficultés à démarrer.

Voilà l'atmosphère qui règne en novembre 1999 au moment où M. Robert Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, annonce la réforme des services d'intégration de son ministère.

Le redéploiement de services du ministère implique entre autres la fermeture du 415 Saint-Roch, l'implantation de nouvelles structures appelées CARREFOURS D'INTÉGRATION et une redistribution de l'offre de services, dont 15 % à temps plein en milieu communautaire. C'est ainsi que la fille Cendrillon de la famille de services offerts par le MRCI devient la vedette d'une stratégie d'intégration des immigrants et immigrantes qui devrait désormais se rapprocher des milieux de vie et avoir un ancrage dans les quartiers.

Quelles sont les nouvelles orientations gouvernementales en matière de francisation et d'intégration des immigrants et immigrantes ?

Le transfert des services de francisation vers les milieux institutionnels, la création d'un cadre commun d'enseignement, l'implantation d'un guichet unique de références, le décroissement des clientèles, le confinement des clientèles dites difficiles dans les organismes communautaires et la redéfinition du partenariat avec les organismes communautaires.

Le bal ayant été relancé, les organismes, qui pensaient danser au rythme du plein temps, sont obligés de noter sur leur carnet de bal ce que devra être la danse principale : la francisation à temps partiel en milieu communautaire.

DEUXIÈME ACTE : Le déchirement

Qu'est-ce qu'une réforme parmi tant d'autres annoncées par le MRCI peut changer en matière d'intégration linguistique des immigrants et immigrantes ? La réponse est un peu amère : *rien* et *beaucoup*.

Rien parce qu'au cours des 18 derniers mois, les organismes communautaires œuvrant en intégration sociolinguistique n'ont pas fait de gains substantiels ; ils se sont prêtés à un jeu de légitimation d'une réforme qui, au départ, ne voulait pas d'eux.

Rien parce que les projets-pilotes, qui devaient être les instruments servant à définir de nouvelles façons de faire en matière d'intégration sociolinguistique, n'ont été qu'une mascarade d'où est ressortie la bonne vieille formule du PAFI (seulement 14 heures d'enseignement, un ou une enseignante engagée à un salaire de misère et 8 \$ par heure d'enseignement à titre de contribution aux frais de fonctionnement de l'organisme).

Rien parce que même dans les projets novateurs associant la francisation à l'intégration en emploi ou à la formation professionnelle, le MRCI est resté attaché à ses programmes et n'a pas laissé les organismes expérimenter pour trouver ces nouvelles façons de faire tant attendues.

Rien parce que même la possibilité d'offrir des services d'intégration sociolinguistique à temps plein en milieu communautaire n'est que temporaire, en attendant un accord avec le MEQ.

Beaucoup parce que la réponse laisse entrevoir la possibilité d'améliorer les conditions d'une intervention qui a toujours été sous-financée et même négligée par le MRCI qui a, pendant très longtemps, rejeté sur les épaules des organismes — qui ont de moins en moins de

L'enseignement du français devient un travail d'intervention de première ligne, car c'est grâce à lui que la ou le nouvel arrivant apprendra connaître la société d'accueil, laquelle souhaite faire d'elle, de lui un citoyen à part entière.

ressources — le fardeau d'assurer de bonnes conditions d'enseignement (salles de classe, matériel didactique, personnel de soutien et encadrement).

Beaucoup, parce que l'enseignement du français devient un travail d'intervention de première ligne (en fait il l'a toujours été), car c'est grâce à lui que la ou le nouvel arrivant apprend à connaître la société d'accueil, laquelle souhaite faire d'elle, de lui un citoyen à part entière.

Beaucoup parce qu'avec cette réforme, la francisation s'inscrit dans la logique d'un projet de société, ce qui nous inspire et nous permet de continuer à rêver et à lutter.

1. Centres d'orientation et de formation pour les immigrants.